

La longue-vue



L'ÉDITO

Après cinq mois de lutte dans le Var comme dans toute la France, la DGFIP a donné son feu vert pour la communication des projets départementaux des nouveaux réseaux de proximité (PNRP).

C'est bien l'explosion de la DGFIP qui est à l'ordre du jour avec la disparition de toutes les trésoreries, des fusions/restructurations souvent très violentes des SIE, SIP, PCRP et PCE dans les départements. Des dizaines de milliers d'agents sont concernés par ce Big Bang.

Chacun va s'interroger sur son avenir et chercher une solution individuelle pour s'en sortir. Est-ce possible ?

Il est illusoire de penser s'en sortir individuellement compte tenu de l'ampleur des attaques sur les règles d'affectation (janvier 2020), la fonction publique (projet de loi DUSSOPT devant le parlement) et les retraites.

Alors, malheureusement, il ne faut compter que sur l'action collective et déterminée pour empêcher la mise à mort des Finances Publiques !

Durant les 4 mois à venir, il faut nous regrouper dans l'unité sur ces mots d'ordre :

RETRAIT du Plan DARMANIN
Maintien des services !
Maintien de tous les emplois !

RETRAIT du Projet de loi DUSSOPT ●

Contact: CGT Var Finances publiques, Hôtel des Finances
20 place Noël BLACHE, 83000 TOULON.
Tel: 04.94.22.82.65
mail: cgt.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr
Site : www.financespubliques.cgt.fr/83/



Géographie revisitée : Tous concernés !

La lecture de la carte des futurs services et l'explication de texte du DDFiP le 11 Juin permettent d'y voir plus clair.

Toutes les trésoreries sous leurs formes actuelles disparaissent. Aucune fermeture avant les élections municipales !!!

Transfert du Recouvrement Impôt vers les SIP dès 2020. L'Hospitalier sera centralisé sur une seule trésorerie (aire toulonnaise).

Création de 6 SGC (Service de Gestion Comptable) à BRIGNOLES, DRAGUIGNAN, FREJUS, HYERES, TOULON et LA SEYNE ou SAINT CYR (choix pas définitif contrairement à ce qu'indique la carte).

Les EHPAD seront centralisés sur un seul poste (peut-être la Paierie...).



Les services de SAINT TROPEZ disparaissent (SIE, SIP, PCE et PCRP).

Les SIP et SIE de TOULON vont être explosés ; ne resteront à Toulon qu'un SIE et un SIP sans aucune commune extérieure. Celles-ci seront réparties sur les SIP et SIE de La Seyne et Hyères.

Reste une inconnue : le nombre de suppressions d'emplois d'ici à 2022. C'est le sujet qui fâche, et sur lequel notre DDFiP, au nom de sa loyauté vis-à-vis du Ministre et du DG, refuse encore et toujours de communiquer.

Les services physiques de la DDFiP du Var quittent 15 communes du Var. Les agents perdent donc leur commune d'affectation puisqu'il n'y aura plus de service.

Le niveau des suppressions d'emplois prévisibles reste à la hauteur de 210 à 300 emplois en 3 ans.

Il y aura donc **plus d'agents que de chaises** ! C'est le second effet du Plan DARMANIN.

Comment seront gérés tous ceux qui ne retrouveront pas de poste d'affectation ?

Voir pages suivantes. ●





Saint Cyr ou La Seyne ? Entre les deux, son cœur balance !

Le DDFiP, lors des annonces aux représentants du personnel, a expliqué que s'il avait positionné un SGC (Service Gestion Comptable) à ST CYR sur la carte projet, il était en réflexion pour, peut-être positionner ce SGC à LA SEYNE.

Cela changerait tout car il n'y aurait plus de commune d'affectation ST CYR. Nous avons bien compris que le problème était politique et qu'il y aurait une tractation avec les élus locaux... ●



2020 : Nouvelles règles d'affectation à la DGFiP, ça tombe bien !

ATTENTION ! Pour tous ceux qui réfléchissent à une mutation, les règles changent. En effet, les mutations nationales ne permettront plus que d'obtenir le département, le Var en ce qui nous concerne. En clair, un agent qui perd son poste et ne peut retrouver de poste sur sa commune devra changer de résidence d'affectation au mouvement local.

Au niveau national il sera positionné VAR, sans plus.

Dans le cadre du plan DARMANIN, décliné par ROTHE, tous les agents en poste à Aups, Barjols, Besse sur Issole, Cuers, Fayence, Grimaud, La Valette, Le Beausset, Le Lavandou, Le Luc, Le Muy, Ollioules, ST Maximin, ST Tropez, Sollies Pont et éventuellement, en fonction des choix politiques, ST Cyr, perdront leur commune d'affectation.

Il faudra ajouter les agents de Toulon qui seront en surnombre, vu que plus de la moitié des SIP et SIE sont redistribués à HYERES et LA SEYNE. Il est également possible que les agents de La Seyne Municipale et la Trésorerie Six Fours subissent cette situation de surnombre si le DDFiP fait le choix d'un SGC à ST CYR plutôt qu'à LA SEYNE.

Tous ces agents sans poste vont donc devoir tenter de retrouver un poste sur les 6 (ou 7) résidences restantes à savoir : Brignoles, Draguignan, Fréjus, Hyères, La Seyne et Toulon.

Est-ce qu'il y aura assez de postes pour tous ? Rien n'est moins sûr ! C'est en effet le volume des suppressions d'emplois qui va déterminer ces possibilités.

Tous ceux qui ne trouveront pas de point de chute vont se retrouver avec une simple affectation au département du Var.

Aucune illusion à avoir, s'il y a trop d'agents en surnombre, l'administration mettra en œuvre les mesures de la loi DUSSOPT (actuellement en discussion au parlement) pour envoyer les agents dans d'autres administrations, d'autres départements, vers le privé, ou mettre en place une rupture conventionnelle ou encore la prime de départ volontaire. C'est chouette puisqu'on va avoir droit au chômage !



Conclusion :
Il faut arrêter les suppressions d'emplois ! ●



Qu'est ce que je risque ? La DGFIP me promet des garanties et des priorités.

Le plan Darmanin appliqué au Var, aura un impact direct ou indirect sur l'affectation de centaines d'agents, contrôleurs, inspecteurs et chefs de service du fait de la fermeture de 15 trésoreries, du site de Saint-Tropez et du redéploiement des SIP et SIE de Toulon Est et Ouest sur les communes de Hyères et La Seyne.



Que se passera-t-il donc pour tous ces agents ?

Le guide de la DGFIP pose le cadre : **«l'agent dont le service ferme ne possède pas de garantie de rester sur la même commune»**. On ne peut pas être plus clair !

«En revanche, il bénéficie de plusieurs priorités pour lui permettre de retrouver un poste **vacant**, au plus près de ses centres d'intérêts». Ces messieurs sont trop bons !

Qu'en est-il réellement ? Dans l'ordre :

- 1/ priorité pour tout emploi **vacant** dans un service de même nature que son service d'origine sur sa commune d'affectation ;
- 2/ priorité pour tout emploi **vacant** sur sa commune d'affectation ;
- 3/ priorité pour tout emploi **vacant** dans un service de même nature que son service d'origine sur l'ensemble de sa direction ;
- 4/ priorité pour tout emploi **vacant** sur sa direction.

A défaut, l'agent sera ALD local sur sa direction. C'en est fini de la garantie du maintien sur sa résidence, et donc des surnombres !

L'objectif est bien de redéployer les emplois, mais surtout d'en supprimer en nombre ! Et la direction de claironner qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter... Que tout va bien se passer...

En théorie, on pourrait y croire : dispositif d'accompagnement conséquent et revalorisé [prime de restructuration de service (PRS), frais de changement de résidence, complément indemnitaire d'accompagnement], travail à distance, voire télétravail (à domicile), etc.



En pratique, les agents de la trésorerie de Grimaud

voient déjà les difficultés qu'ils vont avoir à gérer en partant travailler à Fréjus puisqu'il n'y a plus de services de pleines compétences sur le golfe de Saint Tropez ! Mais, il y a le télétravail ! Oui, un, voire deux jours par semaine. Quid des trois autres jours ?

C'est un cas extrême, nous direz-vous !?

Prenons alors le cas d'un agent de la trésorerie de Solliès-Pont :

- 1/ priorité sur même service dans même commune : y en a pas !
- 2/ priorité sur sa commune d'affectation : y en a plus !
- 3/ priorité sur un service SPL sur le Var : il ne reste que 6 SGC !
- 4/ reste la priorité sur le Var...

Pour coller à la plus grosse restructuration, prenons le cas d'un agent du SIP de Toulon Est :

- 1/ priorité sur même service dans même commune : vu le transfert d'emplois, il y restera peu de postes vacants.
- 2/ priorité sur sa commune d'affectation : avec un peu de chance, en changeant de métier...
- 3/ priorité sur un service SIP sur le Var : il ne restera que 6 SIP !
- 4/ reste la priorité sur le Var...

En fait, si vous acceptez le plan Darmanin, tout ira bien. Mais cela signifiera l'acceptation d'une mobilité fonctionnelle (changement de métier), géographique (plus que 6 résidences), un transfert vers la collectivité (services facturiers, agences), vers le privé (missions topographiques, conseils à la télé déclaration ...), voire une démission !

C'est l'application anticipée du projet de loi Dussopt





⇒ (suite de la page 3) qui veut imposer aux fonctionnaires toutes les futures re-structurations au titre de l'adaptation aux nouveaux besoins !

Il manque dans l'équation le nombre de suppressions de postes. Toutes les garanties exposées s'entendent sur des emplois VACANTS. A défaut, nous serons à la disposition du directeur ou du Préfet !

Quelle coïncidence, à compter de 2020, nous sommes tous affectés au département.

DGFIP : record historique de fermetures !

Enfin, il faut avoir à l'esprit que les indemnisations (acceptation de suivre la mission) ne sont offertes que l'année de la restructuration. L'agent du SIP de Toulon Est qui ne voudra pas suivre sa mission à Hyères et à qui la direction proposera de travailler à distance, perdra son droit à indemnisation. Et cerise sur le gâteau, s'il n'obtient pas de poste sur Toulon, deviendra ALD Var !!



NON ! Les agents n'acceptent pas la liquidation de leurs missions, leurs emplois, leurs droits et garanties !

Retrait du plan Darmanin ! Retrait du plan Dussopt ! ●

Dernière minute!

« Et en même temps », le Contrôle Allégé en Partenariat avec les notaires dans le Var, c'est pour bientôt !

Les documents transmis aux organisations syndicales nationales « Publicité et enregistrement », nous informent que 23 départements le pratiquent déjà ou envisagent de le faire.

Le Contrôle Allégé en Partenariat c'est quoi et ça sert à quoi ?

Cela concerne les Services de Publicité Foncière. Le CAP associe les notaires à la qualité des actes présentés. Il proportionne les contrôles exercés aux risques et aux enjeux. Il vise à alléger le travail de publication et de vérification. Douze départements se sont lancés dans l'aventure et pas les moindres (le 31, le 33 et le 44...). Trois autres prévoient de l'engager en 2019.

Et nous apprenons que le Var fait partie des 6 départements qui souhaitent s'y engager sans avoir arrêté de calendrier de mise en oeuvre.

Pour les directions, le CAP permet un gain de temps indéniable avec un risque « maîtrisé ». Les gains de productivité sont significatifs et permettent une réduction des délais de publication. **Que d'avantages !**

Avec l'accès des notaires au fichier (ANF), qui à terme doit réduire de 80% le travail de délivrance de renseignements, la DGFIP pourra « flécher » des centaines de suppressions de postes !! Et le Var, nous n'en doutons pas, sera exemplaire !!!!!

Pas d'inquiétude, Dussopt se charge de vous ! ●

« Je suis près de la retraite donc je m'en sortirais ! »

Pas de bol, le gouvernement vient de lancer le bouchon : faire une décote importante pour ceux qui partiraient avant 64 ans !

Cela peut aller très vite puisqu'il suffit d'une ordonnance comme MACRON sait si bien les faire pour un effet quasi immédiat, sans attendre le reste de la réforme.

Résultat: obligation de faire 2 ans de plus!

Touchez pas aux retraites ! ●

